

ATMOSBIO FOSSE SEPTIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 14/03/2013

Date de révision:

:

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit. : BIOMIX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Entretien de fosses septiques.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ATMOS SAS
74 CHEMIN DE LA CHAPELLE ST ANTOINE
95300 ENNERY
T +33.01.30.30.03.00 F+33.01.30.30.03.00
atmos@atmosani.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : +32 (0) 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases extra : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
amylase, α -	(n° CAS) 9000-90-2 (Numéro CE) 232-565-6 (Numéro index) 647-015-00-4	< 0,1	Xn; R42
cellulase	(n° CAS) 9012-54-8 (Numéro CE) 232-734-4 (Numéro index) 647-002-00-3	< 0,1	Xn; R42
triacylglycérol lipase	(n° CAS) 9001-62-1 (Numéro CE) 232-619-9	< 0,1	Xn; R42
protease	(n° CAS) 9080-56-2 (Numéro CE) 232-991-2	< 0,1	Xn; R42

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
amylase, α -	(n° CAS) 9000-90-2 (Numéro CE) 232-565-6 (Numéro index) 647-015-00-4	< 0,1	Resp. Sens. 1, H334
cellulase	(n° CAS) 9012-54-8 (Numéro CE) 232-734-4 (Numéro index) 647-002-00-3	< 0,1	Resp. Sens. 1, H334
triacylglycérol lipase	(n° CAS) 9001-62-1 (Numéro CE) 232-619-9	< 0,1	Resp. Sens. 1, H334

ATMOSBIO FOSSE SPETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
protease	(n° CAS) 9080-56-2 (Numéro CE) 232-991-2	< 0,1	Resp. Sens. 1, H334

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Difficultés respiratoires. Douleur de poitrine. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeur du tissu oculaire.
Symptômes/lésions après ingestion	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: La quantité de poussières peut être suffisante pour brûler à l'air libre ou exploser en espace confiné, une fois mélangée à l'air et exposée à une source d'inflammation.
Réactivité	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Réduire à un minimum la production de poussières. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Réduire à un minimum la production de poussières. Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Aspirer au moyen d'un équipement excluant tout risque d'inflammation. Diluer les résidus et rincer.
-----------------------	---

ATMOSBIO FOSSE SPETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les poussières. Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
- Matériaux incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Entretien de fosses septiques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Masque anti-poussières/-aérosol. Gants. Lunettes de protection.



- Protection des mains : Porter des gants de protection.
- Protection oculaire : Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponibles, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.
- Protection des voies respiratoires : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : Poudre.
- Couleur : Blanc.
- Odeur : Inodore.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Solubilité : Eau: 100 %
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Log Kow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

ATMOSBIO FOSSE SPETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition, les poussières peuvent s'enflammer à l'air libre ou exploser en espace confiné.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Etincelles. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Non connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non connu(e).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Irritation	: Non classé Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation
Corrosivité	: Non classé
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

triacylglycérol lipase (9001-62-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

triacylglycérol lipase (9001-62-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

ATMOSBIO FOSSE SPETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation (Annex XVII):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens des définitions de la directive 67/548/CEE du Conseil et de la directive 1999/45/CE	amylase, α - protease
--	---------------------------------

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Resp. Sens. 1	Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.